

Strasbourg **snes** fsu

N°140 OCTOBRE / DÉCEMBRE 2019



Réformes des lycées, des retraites,
de la fonction publique ... **RESTONS MOBILISÉS !**

On les a bien gâtés
cette année !

ÉDITO

Séverine Charret
Arnaud Sigrist

23/11/2019



Monsieur Macron n'aime pas le mot pénibilité appliqué au travail parce qu'il «donne l'impression que le travail est pénible». C'est sans doute pour cette raison que son gouvernement s'attaque aux CHSCT. Tout comme il envisage de supprimer l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale pour cacher les effets de sa politique sur l'explosion des inégalités.

Plutôt que de s'attaquer aux racines des problèmes, le Président de la République préfère casser les outils utiles à leur connaissance. Dans la Fonction Publique, les causes de la souffrance au travail sont multiples : augmentation de la quantité de travail, y compris pour pallier les suppressions de postes, méthodes managériales, perte de sens du métier, empilement de réformes imposées autoritairement, manque de reconnaissance de l'engagement des agents par le gel du point d'indice et donc des rémunérations. C'est d'ailleurs ce qu'il ressort de l'enquête du SNES-FSU sur les conditions de travail¹. Avec des chiffres terribles : 93% des collègues enseignants du 2nd degré, CPE ou PSY-EN parlent d'intensification de la charge de travail, 66% d'augmentation de leur temps de travail. 73% déclarent une dégradation de leur santé et l'attribuent à leur travail. 75% ont le sentiment d'être régulièrement débordés et de ne pas pouvoir faire tout ce qu'ils ont à faire. 82% ont le sentiment de perdre la main sur leur métier. Et seuls 18% se déclarent satisfaits du travail accompli.

Dans ce contexte, alors que nombre de collègues sont au bord de l'épuisement, la perspective d'une démolition du système de retraite actuel qui se traduira par une augmentation du temps de travail et une baisse drastique des pensions est tout simplement intolérable. A l'heure où nous écrivons ces lignes, la mobilisation pour la journée d'action du 5 décembre s'intensifie. Nul doute que la grève sera forte dans l'Éducation Nationale et qu'elle aura des suites.

Si le système tient encore grâce à l'engagement des personnels, la perte de confiance en l'institution est vertigineuse. A la hauteur du mépris d'un ministre et d'un président hors-sol, le premier proclamant que cette rentrée était l'une des meilleures qu'il ait connues ; le second estimant qu'il n'était pas loin de la réalité en affirmant que la retraite des enseignants était en moyenne de 1000-1200 euros.



Rassemblement devant la DSDEN du Bas-Rhin le 3 octobre 2019 pour dénoncer les freins mis au travail et au fonctionnement des CHSCT

<https://strasbourg.snes.edu/Madame-la-Rectrice-souhaitez-vous-museler-les-Comites-d-Hygiene-de-Securite-et.html>

¹. Enquête en ligne à laquelle 8668 collègues ont répondu. Tous les résultats à retrouver sur le site du SNES national : <https://www.snes.edu/Grande-enquete-metier-resultats.html>



AGIR DANS SON ÉTABLISSEMENT

Compte-rendu du stage académique

Le mardi 5 novembre, une vingtaine de collègues étaient réunis au lycée Jean Monnet pour un stage de formation destiné aux S1¹.

Après une introduction sur l'actualité syndicale, la matinée a été consacrée au rappel du rôle du S1 ainsi qu'à des informations sur le droit syndical puis une présentation du registre Santé et Sécurité au Travail. Ce dernier point a donné lieu à des discussions sur la souffrance au travail et l'accompagnement des collègues.

L'après-midi a porté sur l'action que peuvent mener les élus au Conseil d'Administration, notamment lors de l'examen du budget ou du vote de la DHG (Dotation Horaire Globale). Les échanges ont montré que les textes réglementaires ne sont pas toujours respectés par les chefs d'établissement, notamment sur la communication des documents ou la réunion de la commission permanente. Les collègues ont aussi souligné la difficulté d'intervenir sur des documents dont ils sont peu familiers. Dans ce cas, il est toujours possible de s'adresser au S3 pour préparer ensemble les réunions du CA.

Nous avons terminé la journée par un aperçu des mobilisations qui peuvent être menées dans l'établissement, de la rédaction d'une motion au CA à l'organisation d'une grève locale, à partir d'exemples locaux. Dans tous les cas, il a été rappelé l'importance que la section académique soit informée de ces actions pour pouvoir les relayer dans les instances ou les médias mais aussi auprès des collègues, en particulier quand il s'agit d'actions qui portent sur des sujets nationaux.

Si les S1 ont un rôle important dans le syndicalisme de terrain que porte le SNES, nous sommes conscients que l'engagement dépend des disponibilités de chacun et remercions les collègues qui acceptent d'endosser cette fonction et animent la vie syndicale dans leur collège ou lycée. Il est évident qu'ils peuvent compter sur l'appui et les conseils des militants académiques et départementaux. Si vous souhaitez devenir le correspondant SNES-FSU de votre établissement, n'hésitez pas à entrer en contact avec nous pour obtenir matériel et informations.

Séverine CHARRET

¹. Les S1 sont les représentants du SNES-FSU dans les établissements. Le S2 correspond au niveau départemental, le S3 au niveau académique et le S4 au niveau national.

Un collège éparpillé FAÇON PUZZLE

L'enquête lancée par le SNES académique mi-octobre a permis d'avoir des remontées d'une quinzaine d'établissements. Un échantillon restreint mais qui donne un aperçu de l'éclatement du cadre national dans les collèges.

Concernant « devoirs faits », le dispositif est en place dans la plupart des établissements (mais pas tous).

Alors que les moyens dévolus à l'accompagnement éducatif dans les collèges de l'Education prioritaire ont été drastiquement réduits, ils ne semblent pas avoir été reportés sur « devoirs faits » puisque le volume d'heures attribué au dispositif est identique, voire en baisse dans un cinquième des collèges ayant répondu à l'enquête.

Le nombre d'élèves dans les groupes (de moins de 8 à plus de 15), tout comme la constitution des groupes (élèves d'une même classe, d'un même niveau ou de tous les niveaux confondus) sont également très variables d'un collège à l'autre mais aussi, au sein d'un même établissement, selon les créneaux.

L'encadrement est majoritairement assuré par des enseignants, parfois avec le renfort d'AED, voire de professeurs des écoles (1 collège). Deux collèges recherchent des jeunes en service civique pour assurer cette mission. Les difficultés à trouver des volontaires ont pu donner lieu à des pressions sur les enseignants (2 collèges) ou à une sélection des élèves faute de créneaux suffisants (3 collèges).

Dans la presque totalité des établissements, des coordinateurs ont été désignés et bénéficient de 0,5 IMP pour cette mission (mais d'aucune dans 2 collèges et d'1 IMP dans deux autres).

Les différences entre collèges sont encore plus flagrantes quand on regarde les dispositifs « innovants » qui se mettent en place, même si dominant ceux en lien avec les priorités du ministère.

C'est un véritable inventaire à la Prévert : quart d'heure lecture, organisation de l'année en semestres, projet éloquence, Cordées de la réussite, semaines ou journées banalisée thématiques, en particulier sur le harcèlement, classes sans note, co-enseignement, dispositif de lutte contre le décrochage scolaire....



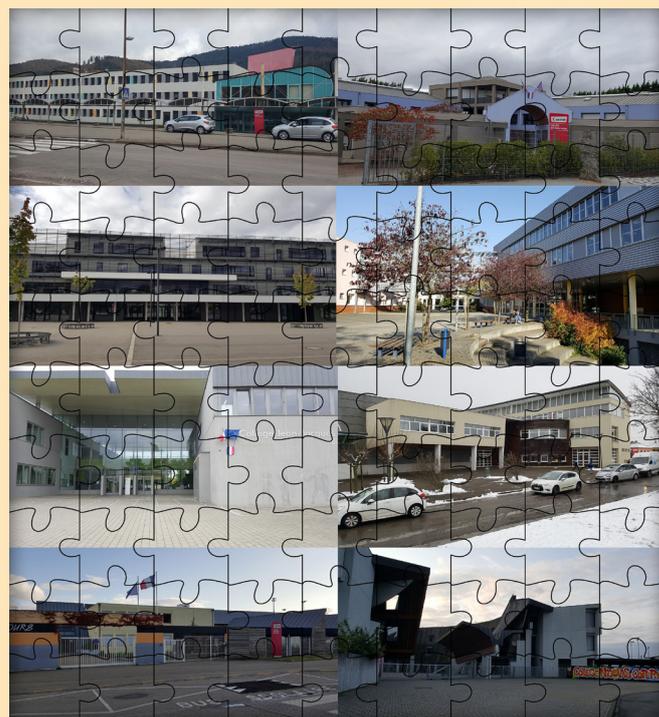
Ces dispositifs sont particulièrement nombreux dans les collèges de l'Education Prioritaire. Ils peuvent être imposés à des enseignants qui peinent à en voir l'intérêt pour leurs élèves et entrent parfois en concurrence avec les enseignements disciplinaires.

Ils dessinent ainsi un collège de plus en plus atomisé, même pour des dispositifs décidés nationalement comme devoirs faits.

Force est de constater que chaque établissement fonctionne désormais différemment. Ce qui est encore plus vrai si l'on regarde également l'organisation de l'AP, la présence ou non d'EPI, les choix de dédoublement, l'éventail des langues vivantes offertes....

Face à cette situation, le SNES-FSU rappelle son attachement à un cadrage national fort, seul à même de garantir l'égalité entre les élèves, et à la liberté pédagogique contre les tentatives d'imposer des pratiques pédagogiques ou des dispositifs qui en outre augmentent la charge de travail des professeurs.

Séverine CHARRET



Lycée 2020 : voyage dans « LA NEF DES FOUS ! »

Nous voilà au cœur du lycée version Blanquer... L'année 2019/2020 est dans les lycées incroyablement dense : nouveaux programmes, nouvelle organisation et nouveau bac (en plus de l'ancien) ! Sans parler du lycée 4.0...

Concernant la nouvelle organisation de la classe de première en groupes de spécialité, les établissements ont dû prévoir des « barrettes » dans les emplois du temps, ces derniers sont donc complexifiés. **Il en va de même pour les emplois du temps des collègues, qui dans un certain nombre d'établissements ont été bien difficiles à élaborer.** Pour certaines disciplines, la perte de volume horaire, ou son partage avec une autre discipline, a fait augmenter le nombre de groupes nécessaires pour compléter un service.

Les groupes de spécialité sont dans la plupart des établissements constitués d'élèves venant de plusieurs, voire de toutes les divisions de l'établissement. **Nous tombons là sur un « impensé » de la réforme, en effet, rien n'est prévu pour faire fonctionner, avec du sens, les conseils de classe. Ces derniers seraient, si tous les collègues de spécialités y participaient, composés de 30 à 40 personnes ! Ou alors, ils seraient réduits aux seuls enseignants de tronc commun (5 à 6 professeurs).** La réalité du travail de suivi de l'élève devient alors purement formelle. Quelles solutions ? Rien n'est prévu pas le Ministère ou le Rectorat. **Chaque chef d'établissement y va de son bricolage local, comme la présence d'un enseignant de chaque spécialité, ou des conseils de spécialités...** Pour que tout cela ne débouche pas sur un alourdissement de la charge de travail, il faudra être vigilant et si besoin, être prêt à créer un rapport de force local !

Nous en arrivons donc au nouveau Baccalauréat pour les classes de première. Nous inaugurons les épreuves de contrôle continu, qui sont étalées sur tout le cycle terminal. Leur organisation semble enfin se préciser, mais notons tout de même que les banques nationales de sujets dans lesquelles les collègues sont censés piocher, ne sont en place que depuis le 1er décembre. **Deux sessions sont prévues (au deuxième et troisième trimestre) et les matières concernées sont celles du tronc commun : HG, LV, pour les deux**



sessions et l'enseignement scientifique (ou maths en série technologique) et la spécialité abandonnée pour la seconde. Pour l'organisation pratique, on s'éloigne beaucoup, voir beaucoup trop, des conditions d'un véritable examen. Si on en croit les échos d'autres académies, les périodes sont choisies « en cohérence avec les dates de la commission d'harmonisation académique » (surprises à venir !) et « dans la mesure du possible, les épreuves se déroulent dans le cadre des emplois du temps normaux des élèves en évitant la « banalisation » de journées pour l'organisation des épreuves ». Donc nous corrigerons et ferons cours en même temps... Enfin, les copies devront être rendues (avec les notes ?) aux élèves, après réunion d'une commission d'harmonisation académique (fonctionnera-t-elle comme celle des TPE ?), mais les établissements devront en garder une copie papier ou numérique (en attendant une correction systématique en ligne ?). **Bref, nous avons du pain sur la planche. Là encore, pour obtenir des conditions d'examen sérieuses et des conditions de travail dignes, il faudra mener la bataille localement en appui de nos demandes aux autorités académiques.**

Notre ministre, droit dans ses bottes l'an dernier, commence à sentir que la barque est un peu pleine. Il a annoncé la revalorisation des enseignants de 300 € annuels en 2020. Espérons... **mais continuons de lutter pour que les réformes du lycée et du bac - dont le SNES-FSU demande l'abandon - cessent de remettre en cause la qualité de notre enseignement, nos conditions de travail et de retraite !**

Arnaud SIGRIST



Que sont nos SÉRIES devenues ?

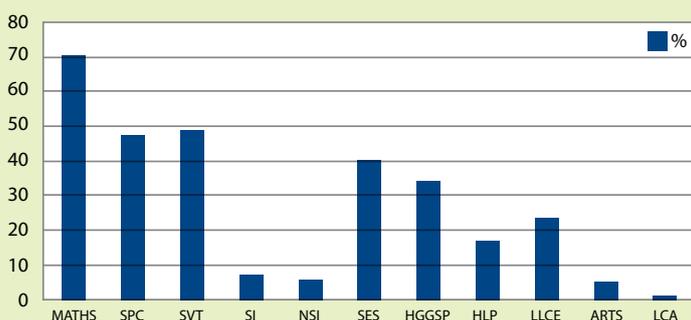
A partir de la note de la DEPP 19.48 de novembre 2019 et des diverses remontées de terrain dans notre académie, tentons de faire un premier bilan du passage des premières générales réparties en séries au système des spécialités. Est-ce un véritable changement d'univers ? Quel devenir à l'avenir pour nous et nos élèves ?

Le choix des spécialités

Sans surprise, au niveau local comme national, près de 70 % des élèves ont choisi la spécialité mathématiques. Ceci certainement par goût, mais aussi par stratégie dans la perspective de leur orientation post-bac. Cette double motivation, ici encore plus qu'ailleurs, crée une hétérogénéité des groupes, que les collègues ont d'autant plus de mal à gérer que les dispositifs AP ont quasiment disparu et que les dédoublements se réduisent souvent à peu de chagrin.

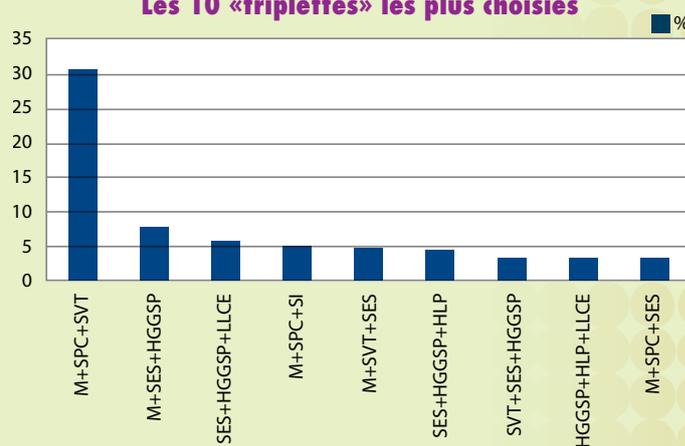
En toute logique, la hiérarchie des anciennes filières se retrouve : Physique-Chimie, SVT suivent les mathématiques, SES, Histoire Géographie Géopolitique Sciences Politiques (HGGSP) qui constituent le premier peloton de poursuivants, Humanités et Langues, le second. Les autres spécialités restent plus ou moins confidentielles. Notons également, que le choix de spécialités, comme celui des séries, reste genré : d'un côté, plus de 60 % de filles choisissent la spécialité mathématiques contre près de 80 % de garçons, de l'autre côté, 9 % de garçons choisissent Humanité Littérature Philosophie, contre 25% de filles... De ce point de vue-là, rien ne change.

Spécialités choisies par les élèves de Première



« Triplettes » et séries

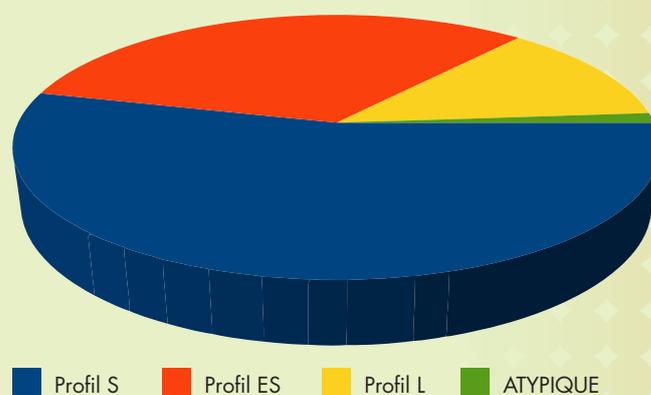
Les 10 « triplettes » les plus choisies



« La réforme du lycée, c'est la liberté de choix, de faire ce qu'on aime ? » peut-être. Néanmoins, plusieurs constats montrent que les séries font de la résistance. Les 2 triplettes les plus choisies correspondent à s'y méprendre aux séries S et ES...

Les pourcentages sont certes moindres, mais amusons-nous un peu à voir la coloration des choix de nos élèves selon la méthodologie suivante : si 2 spécialités choisies correspondent aux matières dominantes des anciennes séries, alors on considère que la triplette correspondrait à ce profil de série.

Des séries reconstituées ?



[Matière servant à définir le profilage. Profil S : Mathématiques, Physique-Chimie, SVT, Science de l'ingénieur, NSI; Profil ES : SES, HGGSP, Mathématiques ; Profil L : Humanité, Langues vivantes, HGGSP, Langues anciennes, Arts]

Surprise ! On retrouve, à s'y méprendre encore une fois, la répartition des élèves dans les profils dans des pourcentages quasi identiques à la situation des séries. Rien ne change-t-il alors ? Si, nous subissons une dégradation de nos conditions d'exercice : hétérogénéité aggravée, horaires réduits, pertes de dédoublements, nouveaux programmes encyclopédiques et nouvelles épreuves encore mystérieuses...

Avenir et orientation

Fin août, Jean-Michel Blanquer, se félicitait qu'une proportion importante d'élèves issus des milieux populaires ait choisi, en première, des triplettes de

spécialité « originales », c'est-à-dire ne correspondant pas à une logique de filière L, ES ou S. Il espérait que cela permettrait à ces élèves de mieux réussir. A voir, dans les épreuves de baccalauréat, mais aussi dans Parcoursup. Les établissements de l'enseignement supérieur feront-ils une place à ces profils atypiques ? Rien ne le garantit pour l'instant... Au niveau local, la seule réponse consiste à nous reparler des « 54 heures annuelles d'orientation par élève », dont nous savons qu'elles n'existent pas sur le terrain et dans tous les cas ne régleraient pas le problème d'une sélection non dite de l'enseignement supérieur.

Arnaud SIGRIST et Marc BOLZER

Non Titulaires : INQUALIFIABLE TRAITEMENT !

A la rentrée, du fait particulier de l'application des réformes Blanquer (Lycée, voie professionnelle, 2^e HSA...) un nombre considérable de collègues contractuel-le-s, enseignant-es ou CPE, attendaient une affectation, l'envoi de leur contrat, leur arrêté **d'affectation** ou plus souvent encore, leur **certificat de travail** et une **attestation** pour faire valoir leurs droits auprès de Pôle Emploi. Ils ne parvenaient pas à contacter le bureau des remplacements (service sur répondeur et courriels sans réponse). L'accès au rectorat leur avait même été interdit ! Dans le même temps, confrontés à une surcharge de travail, ne disposant pas des conditions et moyens, les agents du bureau des remplacements ont été en grande difficulté pour traiter en temps et en heure les dossiers.

Ces dysfonctionnements prévisibles résultent des politiques publiques, de ces soi-disant « réformes » menées au cours des dernières années et que le SNES-FSU a systématiquement dénoncées et combattues. Suppressions de postes, démantèlement du statut, recours à un nombre croissant de contractuels etc. mettent à mal le fonctionnement de l'institution et organisent la casse des services publics et en particulier de notre service public de l'Éducation. « Réformer » pour faire plus, mieux avec moins de moyens, en réduisant des « coûts » et ce, à tous les niveaux ; les contractuel-le-s faisant fonction de



Image du haut : Leila Moussavian (au centre).
Image du bas : Marc Bolzer, Emmanuelle Haffner
lors du rassemblement du 18 septembre.



SUITE P8 >>>

Non Titulaires : INQUALIFIABLE TRAITEMENT ! (suite)

Face à cette situation, la FSU a été à l'initiative d'une intersyndicale qui a organisé un rassemblement devant le rectorat et a été reçue en audience le 18 septembre où nous avons appris que 210 attestations d'employeur devaient être finalisées et que 144 postes vacants restaient encore à pourvoir. Situation ubuesque : des enseignants sur le carreau et des élèves sans professeur ! A nos questions adressées au CTA du 8 novembre 2019, il nous a été répondu que 75 attestations d'employeurs restaient encore à établir. **C'est révoltant !**

Comment faire comprendre aux responsables académiques et en premier lieu à Madame la Rectrice que les agents contractuels, comme tout un chacun, ont des charges fixes, doivent se loger, se nourrir, se déplacer, vivre ? Faut-il élaborer un registre où figureraient les difficultés et problèmes auxquels les collègues sont confrontés au quotidien : parents isolés, charge des enfants ... ? Faute d'avoir reçu l'attestation de l'employeur, les collègues non titulaires non renouvelés sont, depuis 4 mois, sans revenu et doivent se débrouiller, recourir aux aides sociales, demander de l'aide à leurs famille, proches ou amis et ceux qui ont obtenu tardivement un poste

sont contraints de s'adresser aux services sociaux de l'académie afin d'obtenir une aide de secours ou de prêts à taux zéro. **C'est inqualifiable !**

Nous dénonçons fermement cette forme de maltraitance institutionnelle car les collègues non titulaires, qui assurent depuis des années, des missions indispensables au fonctionnement du service public d'Éducation Nationale, méritent autre chose ! Si pour M. Blanquer cette rentrée est « la meilleure depuis 3 ans », pour les Non Titulaires **c'est un calvaire sans précédent.**

Au cours de l'audience du 18/09, le rectorat, en faute, s'était engagé à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Pôle Emploi afin d'assurer les revenus des collègues concernés. Nous ne lâcherons pas et continuerons à suivre de près les dossiers. **Le stage qui aura lieu le 22 janvier à Colmar sera notamment l'occasion d'informer les collègues sur leurs droits, à l'heure où les nouvelles règles de l'indemnisation de l'assurance chômage rendront encore plus précaire la condition des Non Titulaires, en particulier de celles et ceux recrutés pour des remplacements de courte durée.**

*Emmanuelle HAFNER
et Leila MOUSSAVIAN-Huppe*



**RESTEZ EN CONTACT AVEC
LE SNES-FSU STRASBOURG
SUIVEZ-NOUS SUR :**



Sur notre site internet :
<https://strasbourg.snes.edu/>



Sur notre compte Twitter :
[@SNES_Strasbourg](https://twitter.com/SNES_Strasbourg)



Sur notre page Facebook : Snes-Fsu Strasbourg
<https://www.facebook.com/snesfsustrasbourg/>